

Il y a encore plus de difficultés en Colombie-Britannique, et l'honorable leader du gouvernement a mentionné un certain nombre de choses qui s'y produisent. Les traitements versés par l'industrie et les syndicats à leurs représentants on du mal à concurrencer les traitements versés par le gouvernement provincial. Dans l'article que j'ai préparé, j'en cite quelques-uns; les commissaires touchent \$34,000, les membres de la Commission des accidents du travail, \$39,000, les sous-ministres adjoints, \$33,000, le sous-ministre—Commission des relations du Travail, \$43,000, mais à mon grand regret, le jour où mon article est paru, il était périmé car le gouvernement provincial avait augmenté toutes les catégories de \$5,000.

Mais ce qui me gêne le plus dans tout cela, c'est que jamais lorsque le gouvernement provincial, gouvernement néo-démocrate, votait ces augmentations—et je ne lui jette pas la pierre, je n'ai aucune objection—je n'ai entendu un mot de protestation de la part de ceux qui s'y opposaient à l'autre endroit. Pas un seul mot; personne n'a dit quoi que ce soit lorsqu'il a été question d'augmenter le traitement du premier ministre de la Colombie-Britannique à un niveau supérieur à celui du premier ministre du Canada. Personne ne s'est opposé à ce que l'on double les augmentations des députés de l'Assemblée législative, et personne n'a protesté contre les augmentations qui faisaient passer à environ \$40,000 par an le traitement de ces diverses catégories de fonctionnaires. Il n'y a pas eu un mot de protestation. Mais si les députés veulent s'opposer à l'augmentation parce qu'ils ne la jugent pas méritée, s'ils sont contre cette augmentation, alors tout ce que je puis dire, c'est que ce sont vraiment eux les meilleurs juges de leur propre valeur.

Honorables sénateurs, je crois que nous devons nous faire entendre. L'honorable leader du gouvernement a parlé des fonctionnaires que l'on paie et que l'on paie bien, mais il a omis de dire qu'il y a plus de 1,000 fonctionnaires dans cette seule ville qui gagnent plus de \$60,000 par an. Personne ne proteste contre cela, et c'est pourtant plus de deux fois ce que touchent les députés ou les sénateurs.

Je pense que nous devrions aussi couper court à l'argument tout à fait spécieux du sénateur Perrault à propos des frais, mais nous allons certainement lire de nouveau demain dans tous les journaux du Canada des articles qui mettront en rapport nos frais et nos traitements. Assurément, venant de la Colombie-Britannique, je ne connais aucun député ou sénateur qui ne dépense pas la totalité de son indemnité et plus. Je ne connais personne dans l'industrie privée, ni aucun représentant syndical, qui touche \$4,000 ou \$8,000 net d'impôt. Dans mon bureau, les représentants touchent en moyenne \$15,000 par an net d'impôt. Nous ne considérons pas cela comme une partie de leur traitement. C'est une somme qui concerne leurs frais et leurs déplacements. Certes, nous pouvons faire 52 voyages par an plus 10 dans d'autres endroits au Canada, et on nous critique parce qu'on nous permet d'amener notre conjoint six fois par an à Ottawa. Je pense qu'on nous a accordé cela parce que l'on avait accordé les visites conjugales hebdomadaires aux prisonniers et que l'on a estimé que les sénateurs devaient pouvoir se contenter de six visites par an.

J'ai lu un article la semaine dernière qui disait que les sénateurs toucheraient ce traitement appréciable pour sept heures de travail par jour. Eh bien, dans le cas du sénateur Perrault et de moi-même, après sept heures, nous ne nous sommes pas encore rendus au Sénat. Nous sommes encore en route pour l'aéroport parce que, comme notre bon ami

[Le sénateur Lawson.]

du Nouveau-Brunswick, nous ne pouvons pas emprunter de vol direct. Ainsi, honorables sénateurs, j'estime que nous devons profiter de chaque occasion pour bien insister sur certaines de ces questions.

J'ai aussi lu des critiques à propos du restaurant du Parlement. Il y a quelque temps, j'ai dîné avec certains de nos amis syndicalistes de Whitehorse, qui essayaient de voir ce qui arrivera une fois qu'ils auront un représentant au Sénat, et pendant le dîner, nous avons parlé du prix modique des repas. En réalité, il s'agit d'une question de comparaison. Quand quelqu'un vous demande: «Comment est votre femme?», il s'agit de savoir «Par rapport à la femme de qui?» Nous payons \$2 pour un repas, mais quand je travaillais dans la construction, la table et le logement étaient gratuits. C'est la même chose pour la plupart des hommes de métier au pays.

Les critiques honnêtes et objectives ne me gênent pas, mais nous pouvons certainement exiger de nos amis de la presse que leurs critiques soient honnêtes et justes.

Quel genre d'augmentations obtient-on actuellement dans les autres secteurs? Je n'aime pas beaucoup en parler parce l'augmentation moyenne au Canada pour le dernier trimestre de 1974 a été de 19.4 p. 100. Au cours du premier trimestre de 1975, la moyenne des règlements a été de 15 p. 100. Ainsi, bien que la presse s'inquiète de cette augmentation de 33½ p. 100 sur une période de quatre ans et qu'elle formulera sans doute des critiques à ce sujet, la plupart des syndicats organisés ont reçu au moins 34 ou 35 p. 100 en 1974-1975. Lundi, à Surrey, ce qui vous intéressera peut-être, sénateur Perrault, on a conclu une entente après une grève de six ou huit semaines. Les travailleurs ont accepté un «règlement minable» de 35 p. 100 plus une indexation au coût de la vie pour deux ans après avoir reconnu le bien-fondé de l'affirmation de la municipalité portant que celle-ci ne pouvait leur accorder davantage.

Étant donné la situation, et j'estime que les syndicats devraient s'inquiéter de ces augmentations élevées, nous devrions certainement nous préoccuper de ce qui arrive aux catégories moins favorisées qui n'ont pas la chance d'avoir ces moyens de récupérer, mais par contre, si l'on songe aux sénateurs, aux députés et aux juges, qui ont tous un revenu fixe, je suis convaincu que personne ne peut affirmer qu'aucun d'entre nous n'est trop bien payé.

Au sujet des juges, je ne sais pas quand le bill modificatif les concernant sera présenté, mais j'espère que le gouvernement le fera rapidement. Si, comme le sénateur Perrault l'a signalé, certains membres du Parlement ne veulent pas avouer, par un certain sens de leur dignité, qu'ils n'ont plus les moyens de remplir leur charge, certains membres de la magistrature se trouvent dans la gêne et ont besoin d'augmentation. Nous ne pouvons pas, en tant que citoyens du Canada, exiger de nos meilleurs juristes de terribles sacrifices, leur imposer une charge de travail écrasante et leur déclarer ensuite: «En dépit de tout, vous comprenez, nous ne ferons aucun rajustement si nous ne vous payons pas comme un agriculteur ou un manœuvre, et il nous est impossible de vous accorder une échelle de salaire honnête». Il nous faut reconnaître que la plupart des membres du barreau passent dans la magistrature les plus rémunératrices de leur carrière, qu'ils sacrifient des sommes équivalentes à au moins deux ou trois fois le salaire qu'ils reçoivent et qu'ils se dévouent au service des Canadiens. Les Canadiens ne peuvent demander aux juges, aux députés et aux sénateurs le sacrifice de leurs talents, de leur famille, etc. et, en même